



Contrat de travail peu clair niveau commissionnement , need help

Par **aurelien21**, le **09/02/2010** à **20:20**

Bonjour,
Voilà je travail depuis un peu plus de 2 ans dans une société où j'occupe le poste de commercial.
Mon problème est le suivant: mon salaire est une partie fixe (le smic) + un commissionnement sur la marge que je dégagne suite aux ventes que je réalise. Le commissionnement est de 10% de la marge excédant 2* mon fixe (soit environ 2*1300€). Jusque là tout va bien sauf que sur la paye de ce mois-ci mon patron m'a commissionné sur la marge excédant 3* mon fixe. Il m'a expliqué après que c'était du fait qu'au mois de décembre je n'ai dégagé aucune marge (crise oblige!).
Je ne pense pas que ce soit l'égal et voudrais dénoncer cette pratique, si quelqu'un pourrait me confirmer que sa pratique est abusive, je vous cite ci-dessous l'extrait de mon contrat de travail sur la partie salaire :
"en rémunération de ces fonctions, MR... percevra un salaire mensuel brut de 1280.09 euros pour 151.67 heures mensuelles ainsi qu'une commission mensuelle égale à 10% de la marge des livraisons du mois excédant 2 fois le salaire brut."
Merci
Aurélien

Par **Cornil**, le **11/02/2010** à **22:57**

bonsoir aurélien
A la lecture de ce que tu cites, je suis effectivement d'avis que la réduction de tes coms sur janvier 2010, au prétexte que tu n'en aurais pas eues en décembre, n'a rien de légitime (contractuellement parlant, car là, on n'est pas dans le domaine LEGAL).
Bon, LRAR à l'employeur menaçant de saisine des prud'hommes en référé, si tu veux te battre, à mon avis, c'est qu'il faut faire.
Bon courage et bonne chance.
Cornil
:Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne

sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)